

Le 09 AVR. 2019

Bureau du courrier

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

**VOTE :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°12/2019****Date de la convocation du Comité syndical :** vingt cinq mars deux mille dix neuf**Date de la séance du Comité syndical :** premier avril deux mille dix neuf**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Claude ANGLARS, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Michel CAMBALY, M. Gilbert CESTRIERES, M. Michel FALGUIERE, Mme. Nathalie FOURNIER-SAVAJOLS, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Zéphirin QUINTARD, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAU, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

M. Franck PINOT (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** M. Zéphirin QUINTARD**OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 5 mars 2019**

Le Président Jacques BLANC s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 5 mars 2019.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 5 mars 2019, le Président Jacques BLANC invite les membres du Comité syndical à délibérer.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 5 mars 2019

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 9 avril 2019

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 9 avril 2019

Le Président,

Jacques BLANC

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 01 66  
mail : contact@sml.d.fr

Paraphe :

73

page n° - 25 -